



**REPertoire DES ACTES OFFICIELS**  
**DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE**  
**DES CHASSEURS DE L'ISERE**

**N° 187**

**Publié le 05 février 2026**

## Sommaire

Numéros de décision	Nom
Décision 381001-02	Décision modifiant l'attribution d'un plan de chasse pour la saison 2025/2026 sur le territoire FD UG 01-TRIEVES LO 23-01 PEISSEIRIOU



## Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère

### Décision n°381001-02 : Modifiant l'attribution d'un plan de chasse individuel annuel - Campagne du 01/06/2025 au 28/02/2026

Territoire : FD UG 01 – TRIEVES

Commune de TREMINIS

#### LA PRESIDENTE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

VU les articles L.425-6 et suivants et R.425-1-1 et suivants du code de l'environnement ;  
VU les articles L.411-1 et suivants et L.412-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration ;  
VU le décret du 01/10/1997 portant création de la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse, pour les territoires concernés ;  
VU le décret du 27/02/1985 portant création de la réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, pour les territoires concernés ;  
VU l'arrêté ministériel du 11 février 2020 relatif à la mise en œuvre du plan de chasse et au marquage du gibier ;  
VU les arrêtés préfectoraux n° 38-2025-03-17-00006 et 38-2025-04-28-00008 modificatif, fixant les quotas plan de chasse grand gibier pour la saison cynégétique 2025/26 ;  
VU le cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale ;  
VU le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en vigueur ;  
VU la décision n° **381001** du **06/05/2025** fixant l'attribution d'un plan de chasse à Monsieur PENIN XAVIER pour le compte du territoire **FD UG 01- TRIEVES**,  
VU l'avis de la Commission fédérale en charge des plans de chasse consultée électroniquement du **13 au 20/06/2025**,  
VU le **procès-verbal d'audition N°00244 établi en date du 02/02/2026** par la compagnie de gendarmerie nationale d'Albertville prenant dépôt de plainte pour le vol de 2 bracelets plan de chasse grand gibier ;  
VU la demande présentée par Monsieur PENIN XAVIER pour le compte du territoire **FD UG 01 – TRIEVES**, en date du **03/02/2026** sollicitant un remplacement des bracelets,  
Considérant le Plan d'Attribution Triennal en vigueur au sein de l'Unité de Gestion ;  
Considérant les orientations régionales agricoles et forestières, et notamment le Programme Régional de la Forêt et du Bois ;  
Considérant que les bracelets CEI 9419 et IS3 11564 ont été volés ;

#### DECIDE

ARTICLE 1 – Le tableau de l'article 1 de la décision n° **381001** du **06/05/2025** fixant l'attribution d'un plan de chasse à PENIN XAVIER pour le compte du territoire **FD UG 01 – TRIEVES** est modifié en conséquence, les mini / maxi désignés dans la décision N°381001 restent inchangés.

ARTICLE 2 – Cette décision **supprime** l'attribution des bracelets **CEI 9419 et IS3 11564**, ils sont décrétés inutilisables dès parution de la présente décision. S'ils sont retrouvés, ils doivent être restitués à la FDCI sans délai.

ARTICLE 3 – Les bracelets sont remplacés comme suit et attribués :

- Le bracelet CEI 9419 est remplacé par le **bracelet CEI 9681** : LO 2301 PEISSEIRIOU
- Le bracelet IS3 11564 est remplacé par le **bracelet ISI 12010 (doit être utilisé pour IS3)** : LO 2301 PEISSEIRIOU

ARTICLE 3 - Les autres articles restent sans changement.

ARTICLE 4 - Les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la chasse sont chargées de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au bénéficiaire.

Gières, le 05/02/2026  
La Présidente de la Fédération Départementale  
des Chasseurs de l'Isère,

Danielle Chenavier